

NOTE D'INFORMATION POUR LES INDH COMITÉ DES DROITS DE L'HOMME

143ème session
du 3 au 28 mars 2025
Palais Wilson, Genève

Membres de la commission des droits de l'homme

Le Comité des droits de l'homme (ci-après "le Comité") est composé de **18 membres**, siégeant à titre personnel.

États parties à examiner

Le Comité examinera le rapport et la situation des pays suivants :

Albanie (3ème)	Mongolie (7ème)
Burkina Faso (2ème)	Monténégro (2ème)
Haïti (2ème)	Zimbabwe (2ème)

Liste des questions préalables à l'établissement d'un rapport

La liste des questions préalables à l'établissement des rapports sera adoptée :

Antigua et Barbuda (1er)
Barbade (4ème)
République dominicaine (7ème)
Jordanie (6ème)
Maurice (6ème)
Nouvelle Zélande (7ème)
Samoa (1er)

Documentation

Les rapports des États parties, l'ordre du jour provisoire (CCPR/C/143/1) et d'autres documents relatifs à la session sont affichés [sur la page web de la 143e session du Comité](#).

Adoption des observations finales, de la liste des points à traiter et de la liste des points à traiter avant la présentation du rapport

Après avoir examiné les rapports des États parties au cours de la session, le Comité adoptera, en séance privée, des observations finales qui aideront les États parties concernés à mettre en œuvre le Pacte. Ces observations finales soulignent les aspects positifs, les principaux sujets de préoccupation et les recommandations du Comité concernant la manière de relever les défis auxquels les États parties sont confrontés. Une fois les observations finales adoptées,

les documents seront affichés sur la page web du Comité sous la session concernée.

Le comité adoptera également une **liste de questions** à transmettre aux États parties. Les États parties devront à leur tour soumettre des **réponses à la liste des points à traiter**. La liste des questions et les réponses seront publiées sur la page web du Comité.

Pour les États parties qui présentent un rapport dans le cadre de la [procédure simplifiée de présentation des rapports \(PRS\)](#), le comité adoptera une **liste de points à traiter avant la présentation du rapport**. Les réponses de l'État partie constitueront son rapport périodique.

Contribution écrite de l'INDH

Le Comité accueille favorablement les informations écrites des INDH, qui doivent être aussi spécifiques, fiables et objectives que possible. Les rapports des INDH qui suivent la même forme de présentation que les rapports soumis par le gouvernement concerné sont particulièrement bienvenus.

Toutes les soumissions au Comité doivent être :

1. Les documents doivent être soumis au secrétariat en anglais, en français ou en espagnol. La plupart des membres du Comité utilisant l'anglais comme langue de travail, les documents soumis en français et en espagnol doivent, dans la mesure du possible, être traduits en anglais. Veuillez noter que **le Secrétariat de l'ONU ne traduit pas les documents soumis par les INDH**.

2. Soumis dans les délais afin de permettre aux membres de la commission de lire les rapports avant la session.

- La date limite pour la communication d'informations concernant les États sur lesquels la **liste des points à traiter et la liste des points à traiter avant l'établissement des rapports seront adoptées est fixée au **6 JANVIER 2025****. La soumission doit être limitée à un maximum de 10 000 mots.



- La date limite pour l'envoi d'informations sur les États parties **devant être examinés par le Comité est** **3 FÉVRIER 2025**. La soumission doit être limitée à un maximum de 10 000 mots.

3. Fourni sous forme électronique en format Word ou PDF uniquement.

VEUILLEZ INDIQUER **SI LA SOUMISSION PEUT OU NON ÊTRE PUBLIÉE** SUR LE SITE WEB DU COMITÉ.

Plus d'informations

Pour plus d'informations sur la manière dont les INDH peuvent participer au processus d'établissement des rapports, vous pouvez également consulter la Section des institutions nationales et des mécanismes régionaux du HCDH (c/o : M. Matthias Klettermayer, klettermayer@un.org) et/ou GANHRI Genève (c/o Mme Katharina Rose, k.rose@ganhri.org).

Coordonnées du secrétariat

Boîte aux lettres du CCPR : ohchr-ccpr@un.org

Mme Gabriella Habtom

Secrétaire du Comité

gabriella.habtom@un.org

Mme Cherry Balmaceda

Assistant de programme

cherry.balmaceda@un.org